



CCAS DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 Séance du 7 avril 2023
 N° 20230407DL04

Nombre de membres :

En exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Date de la convocation : 31/03/2023

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - 08150

L'an deux mille vingt-trois et le sept avril à 11h00,

Le Conseil d'Administration régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Présidente du CCAS

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Présidente
 Mmes BOURDIN Danielle, DIOT Stéphanie, HERNANDEZ Gisèle, membres élues
 Mmes CHABBAL Maguerite, ROUANET Evelyne, M. HUBERT Jean, membres désignés

Excusées : Mmes TERRAL Patricia, SABLAYROLLES Anne-Marie

Absents :

Secrétaire de séance : Mme S. DIOT

Vu le résultat de clôture de l'année 2022,
 Vu la délibération en date du 7 avril 2023 portant affectation du résultat,
 Vu la proposition de Madame Danielle BOURDIN,
 Vu l'ensemble des documents budgétaires transmis lors de la convocation du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le Budget Primitif 2023 du CCAS équilibré comme suit :

10 000.00 € pour la section de fonctionnement

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



 Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.